

Conditions à prendre en comptes pour vos propositions en tant que structures d'encadrement :

1. Le projet proposé doit concerner un artiste ou un groupe professionnel dont le porteur/leader du projet et la majorité des membres sont majeurs et résident sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
2. Le groupe fait partie de votre catalogue
3. Le groupe doit présenter une actualité (sortie, dates, moment marquant pour le groupe, projet particulier, nouveauté, ...) et être prêt à la diffusion au moment de sa programmation à ProPulse
4. Le répertoire doit être majoritairement original (textes et compositions), même s'il y a réarrangement des morceaux repris.
5. Le groupe a un potentiel de diffusion au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.